

CM2026010



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Département des Pyrénées-Orientales**  
**COMMUNE DE PALAU-DEL-VIDRE**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**CM2026010**  
**Séance du 20 Mars 2026**

**Le vingt mars deux mille vingt-six à vingt heures,**

le Conseil Municipal de la Commune de PALAU-DEL-VIDRE (Pyrénées-Orientales), régulièrement convoqué le seize mars deux mille vingt-six, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno GALAN, Maire.

**PRESENTS (21) :** Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Sébastien GARRIGUE, Nadine BONAFE, José BELTRI, Faustine DESCHAMPS, Marc SUNER, Belinda BEUSAERT, Gérard GRENERON, Thierry BOUYSSOU, Florence BOUSCATEL, David THOMAS, Sophie FERTON, Guillaume CHAMPROY, Bruno ORMENO, Julie DAYDE, Laetitia SANSON, Vanessa LAMAS, Grégoire JONQUERES D'ORIOLO, Jean-Christophe DELMER, Laure VUILLEMIN.

**REPRESENTES (2) :** Julie BONINO (procuration à Françoise DARCHE), Jean ROCA (procuration à Jean-Christophe DELMER.

**ABSENTS (0) :** /

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

EN EXERCICE : 23	PRESENTS : 21	QUORUM : 12	PROCURATIONS : 02
VOTANTS : 23	POUR : 23	CONTRE : 00	ABSTENTIONS : 00

**A été nommée Secrétaire de Séance :** Faustine DESCHAMPS

**OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE**

**Où l'exposé de Monsieur le Maire, Président de séance et rapporteur,**

**Vu** les articles L2122-1 et L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDERANT** que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal ;

**CONSIDERANT** en conséquence que le maximum d'adjoint est de six ;

CM2026010

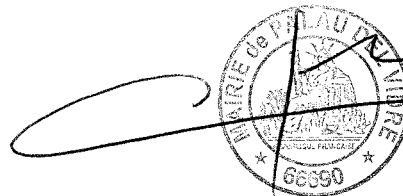
**CONSIDERANT** en outre que la Commune disposait jusqu'alors de six puis très récemment cinq adjoints mais que pour assurer le bon fonctionnement des services il apparaît nécessaire de pourvoir six postes d'Adjoints au Maire ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES,**

- **DE FIXER** à six (6) le nombre d'Adjoints au Maire de la Commune ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout acte utile à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, pour extrait certifié conforme.

Fait à Palau-del-Vidre, le 20 mars 2026,

  
Le Maire,  
**Bruno GALAN**

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier (par courrier ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours gracieux peut également être formé auprès de l'auteur de la décision dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (L'absence de réponse au recours gracieux à l'issue des deux mois vaut rejet implicite).*

Acte rendu exécutoire  
après télétransmission en Préfecture  
et publication en ligne le :  
Identifiant de télétransmission :